



**Organe d'accréditation et d'assurance qualité:
Barème des taxes pour les prestations à des tiers**

Conformément à l'art. 19, al. 5 de la *Convention entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires* du 12 décembre 2000, les taxes suivantes sont fixées pour les prestations de l'OAQ fournies à des tiers:

Indemnités versées aux experts et aux expertes lors de procédures d'accréditation

	Mode	CHF
Honoraires des membres du groupe d'experts par jour d' „on site visit“ (y c. temps de préparation et travaux subséquents)	brut	1 000
Honoraires de la direction du groupe d'experts par jour d' „on site visit“ (y c. temps de préparation et travaux subséquents)	brut	1 250
Forfait pour activités dans le cadre du contrôle de conditions sans visite sur place (rapport d'expert inclus)	brut	1 000
Forfait pour d'autres activités dans le cadre de procédures d'accréditation (par ex. Procédures de pré-examen, contrôle de conditions sans rapport d'expert)	brut	500
Forfait pour la rédaction du rapport des experts	brut	1 500

Concernant les experts et les expertes domiciliés à l'étranger, les charges sociales et les charges fiscales éventuelles (impôt à la source, TVA, etc.) leur incombent. Les frais de déplacement et d'hébergement des experts et des expertes sont à la charge des mandants privés.

Base de calcul pour les prestations des collaborateurs et collaboratrices de l'OAQ (frais d'infrastructure et d'exploitation ordinaires inclus)

	CHF
Rémunération des membres du conseil scientifique (TVA non comprise)	200
Rémunération horaire du directeur (TVA non comprise)	200
Rémunération horaire des collaborateurs et collaboratrices scientifiques du secrétariat (TVA non comprise)	140
Rémunération horaire du personnel du secrétariat (TVA non comprise)	80

L'achat de matériel et les coûts d'exploitation extraordinaires seront aux frais du mandant privé.

Ce barème des taxes entre en vigueur le 1 Juli 2011.

Berne, 14 avril 2011

Au nom de la
Conférence universitaire suisse

Le président: Pulver

La secrétaire générale: Weiss